

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2023

**Délibération n°2023.12.228**

**Redevance spéciale des ordures ménagères – Tarifs 2024**

**LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17h30**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 7 décembre 2023

**Secrétaire de Séance**: François ELIE

Membres en exercice: **75**  
Nombre de présents: **61**  
Nombre de pouvoirs: **10**  
Nombre d'excusés: **4**

**Membres présents** :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir** :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Gérard LEFEVRE, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Catherine REVEL à Pascal MONIER, Mireille RIOU à Gérard DEZIER, Marcel VIGNAUD à Gérard DESAPHY, Vincent YOU à Jean-Philippe POUSSET,

**Excusé(s)**:

Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023\_12\_228-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2023**

**DELIBERATION  
N°2023.12.228**

Rapporteur : Yannick PERONNET

**REDEVANCE SPECIALE DES ORDURES MENAGERES – TARIFS 2024**

Par délibération n° 477 du 20 décembre 2007, le conseil communautaire a approuvé la mise en place de la Redevance Spéciale pour la collecte des déchets professionnels pour les entités publiques et privées. Depuis 2020, sur l'ensemble de la Charente, le seuil d'assujettissement à la Redevance Spéciale est de 500 litres pour les seules ordures ménagères résiduelles. La collecte sélective est gratuite. Le tarif 2023, ajusté en raison de l'augmentation des coûts de traitement, est de 68 €/m<sup>3</sup>.

Calitom a dû à nouveau poursuivre l'augmentation des tarifs, pour faire face au contexte inflationniste général et à l'envolée des prix d'électricité en plus de la hausse programmée de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) sur l'enfouissement. De même, les coûts de pré-collecte et collecte ont été augmentés en 2022, en raison de l'augmentation tarifaire notamment de carburant, mais aussi de la campagne de distribution de matériels pour le tri à la source des déchets alimentaires.

La comptabilité analytique (cadre « Comptacoût » de l'ADEME) réalisée pour l'année 2022 démontre un coût réel de 75 €/m<sup>3</sup>. Il est proposé pour l'année 2024 (n) comme pour les suivantes, d'ajuster le tarif de la redevance spéciale au prix coûtant constaté sur l'année n-2 avec l'outil Comptacoût, disponible courant n-1.

Sur ce principe, le tarif proposé pour 2024 de la redevance spéciale est de 75 €/m<sup>3</sup>.

Compte tenu de ces éléments,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tarif de la redevance spéciale des ordures ménagères résiduelles à 75 €/m<sup>3</sup>.

**D'APPROUVER** le maintien du principe de la gratuité de la collecte sélective.

**Pour : 71  
Contre : 0  
Abstention : 0**

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023\_12\_228-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023